

Une musique d'essence rituelle : L'exemple de l'ordinaire

Introduction

En préambule et pour faire la transition avec les propos du P. Gilles Drouin, je voudrais revenir sur cette question qui, me semble-t-il, est première : « pourquoi chante-t-on à la messe ? » ou devrais-je dire « pourquoi chante-t-on la messe, ou la liturgie en général ? »

Le Concile Vatican II nous dit ceci : « *L'action liturgique présente une forme plus noble lorsque les offices divins sont célébrés solennellement avec chant, que les ministres sacrés y interviennent et que le peuple y participe activement.* » (SC 113)

Sous une autre forme dans la PGMR au n° 40 : « *On fera donc grand usage du chant dans les célébrations en tenant compte de la mentalité des peuples et des aptitudes de chaque assemblée. S'il n'est pas toujours nécessaire, par exemple aux messes de semaine, de chanter tous les textes qui, par eux-mêmes, sont destinés à être chantés, on mettra tout le soin possible pour que le chant des ministres et du peuple ne soit pas absent des célébrations, les dimanches et fêtes de précepte* ».

Donc les musiciens d'Eglise exercent donc une fonction particulière dans la liturgie qui procède du caractère ministérielle de la musique liturgique...

SC 112 : « *Certes, le chant sacré a été exalté tant par la Sainte Écriture que par les Pères et par les Pontifes romains ; ceux-ci à une époque récente, à la suite de saint Pie X, ont mis en lumière de façon plus précise la fonction ministérielle de la musique sacrée dans le service divin. C'est pourquoi la musique sacrée sera d'autant plus sainte qu'elle sera en connexion plus étroite avec l'action liturgique, en donnant à la prière une expression plus suave, en favorisant l'unanimité ou en rendant les rites sacrés plus solennels.* »

Voici quel pourrait être Le critère du choix des chants dans nos liturgies : que la musique soit « *en connexion plus étroite avec l'action liturgique* »

1. La voix de l'assemblée

Tout d'abord, il nous faut bien avoir conscience que « *la voix de l'Eglise est la voix du Corps du Christ* » c'est là une question théologique fondamentale. De ce fait, cette « réalité sainte » induit que les actes de chant, qui sont des prises de parole de l'assemblée, ne peuvent pas être confisqués par un petit groupe (ou un seul) au détriment de tous : « *Le chant de tous est la forme idéale de la participation communautaire* » vivement souhaitée par le Concile (SC 113). Même si cela ne veut pas dire que tout le monde chante tout. La liturgie est un dialogue : la voix du Fils à son Père, de l'Epouse à l'Epoux. Comment pouvons-nous dialoguer si tout le monde fait tout ? ou si la chorale fait (monopolise) tout ? ou si le prêtre est à la fois président, chantre, lecteur... ?

La musique et le chant sont un moyen de ce dialogue : entre l'orgue et l'assemblée (par des interludes), entre l'assemblée et la chorale, la chorale et le soliste, etc. Nous avons à notre disposition de nombreuses formes musicales qui traduisent le dialogue : le tropaire, l'hymne (par exemple le *Gloria* qui peut être alterné), la litanie. Pour savoir comment et à quel moment ce dialogue doit s'exprimer, on peut se reporter à l'annexe 1 de la Charte des chanteurs liturgiques (document qui vous a été remis).

Cette variété dans les formes musicales donne un souffle et une vitalité à la liturgie. Elle est aussi signe la diversité de nos assemblées.

Dieu lui-même nous parle, par les prophètes d'abord puis par le Christ Jésus, le « Verbe fait chair » (Jn 1, 14). Dans nos liturgies, nous sommes invités à Lui répondre, à rendre grâce pour notre rédemption (cf. PGMR n°40). Dans la Bible, c'est déjà le chant qui est le moyen de louange. Le cantique de Moïse (Ex 15, 1-18) que nous reprenons dans nos liturgies lors de la vigile pascale, nous en donne un exemple : « *Ce jour-là, le Seigneur sauva Israël de la main de l'Egypte (...) Alors Moïse et les fils d'Israël chantèrent ce cantique au Seigneur* ». Les hébreux répondaient alors à l'action salvifique de Dieu par leur chant, comme le firent les trois jeunes gens du livre de Daniel (Dn 3, 51-90). Nous chantons car nous sommes sauvés. Et aujourd'hui encore, les fidèles sont invités à chanter eux aussi, pour remercier et louer le Seigneur d'avoir envoyé son Fils Jésus qui par le sacrifice de la Croix a sauvé le monde. Jean-Paul II dans sa lettre aux artistes de 1999 nous le rappelait : « *Par le chant, la foi est expérimentée comme un cri éclatant de joie et d'amour, une attente confiante de l'intervention salvifique de Dieu.* »

2. *La voix dans la liturgie*

« *La voix chantée fait entendre l'inouï du verbe de Dieu* » (§ *Charte des chanteurs liturgiques*, § 2.1) En effet, les textes que nous chantons sont plus importants que la musique, surtout quand il s'agit de la Parole de Dieu elle-même. La musique porte cette Parole mais ne doit pas passer au-delà. C'est pourquoi, nous, responsables du répertoire dans nos communautés, responsables diocésains de musique liturgique, formateurs de musiciens de la liturgie, mais aussi auteurs et compositeurs de musique pour la liturgie, nous devons être sensibles à la justesse de nos choix. Pour que notre musique remplisse pleinement sa « fonction ministérielle », il faut qu'elle soit en connexion étroite avec la liturgie (Cf. SC 112). Et cette justesse des choix doit aussi se traduire dans la mise en œuvre : il ne faut pas négliger la qualité de nos voix, de notre chant.

Nos communautés manquent souvent de moyens, de ressources, et nous nous épuisons pour faire un programme de chants, apprendre de nouveaux chants, les mettre en œuvre.

3. *Que doit-on chanter en priorité ?*

Eh bien, en fonction des moyens que nous avons, il faut aussi savoir que nous ne sommes pas obligés de tout chanter, mais qu'il y a des priorités, définies par le Concile Vatican II lui-même dans l'instruction *Musicam sacram* (1965) et dans la PGMR :

1. Les dialogues du prêtre avec l'assemblée et les acclamations (Alléluia, Sanctus, Anamnèse, Doxologie de la prière eucharistique) ainsi que le psaume responsorial
2. Les autres chants de l'ordinaire : Kyrie, Gloria, Agnus Dei
3. Les chants pour l'ouverture, la présentation des dons, la procession de communion et l'hymne après la communion
4. La profession de foi, le refrain de la prière universelle et le Notre Père

En effet, certains chants constituent un rite en eux-mêmes : le *Gloria*, le psaume responsorial, l'*Alléluia* et le verset avant l'Évangile, le *Sanctus* et l'acclamation d'anamnèse, le chant après la Communion... tandis que d'autres accompagnent un rite : les chants pour l'entrée, l'offertoire, la fraction (*Agnus Dei*) et la Communion.

4. Une musique d'essence rituelle : exemple de l'ordinaire

J'en viens donc plus précisément au sujet que le P. Gilles Drouin m'a demandé de traiter pour vous ce matin : *une musique d'essence rituelle*.

En cherchant la définition du terme « essence », j'ai trouvé celle-ci qui me paraît tout à fait intéressante pour notre propos : « l'essence est la nature intime d'un être ou d'une chose » ou bien encore « nature propre à une chose, à un être, ce qui les constitue fondamentalement »

Dans le cas qui nous occupe, on peut effectivement dire que le chant liturgique est une musique d'essence rituelle. Il n'est pas un ornement, une décoration sonore pour installer une ambiance, il est le rite lui-même, en particulier les acclamations (*Alléluia*, *Sanctus*, acclamation d'anamnèse...) ou le chant du *Gloria*.

C'est pourquoi l'exemple de l'ordinaire est le meilleur que l'on puisse trouver pour illustrer cette « essence rituelle » du chant liturgique.

C'est d'ailleurs sur ce chant de l'ordinaire que nous devrions pouvoir nous retrouver, par lequel on pourrait unifier le répertoire.

Il est intéressant de constater, dans le répertoire grégorien (qui, d'après Vatican II, demeure « le chant propre de l'Eglise romaine » SC 116) les ordinaires de messe étaient chantés par temps liturgique :

Messe I pour le temps pascal

Messe II et III pour les fêtes solennelles

Messe IV (*Cunctipotens Genitor Deus*) ou Messe VIII (*De Angelis*) pour les fêtes doubles

Messe IX (*Cum júbilo*) pour les fêtes de la Sainte Vierge

Messe XI (*Orbis factor*) pour les dimanches ordinaires

Messe XVII pour les dimanches de l'Avent et du Carême

Messe pour les défunts

Il est intéressant de voir que la couleur liturgique était donné aussi par l'ordinaire et non pas seulement par le propre (introït, graduel, offertoire, communion).

Aujourd'hui, nous ne manquons pas de choix (et c'est parfois un casse-tête) et il y existe de nombreuses mises en musique de l'ordinaire qui ne font pas partie d'un ensemble. Il n'est donc plus question de systématiquement prendre toutes les pièces d'un même ordinaire. C'est même d'ailleurs souhaitable lorsque pour un même ordinaire toutes les pièces sont écrites sur la même musique, quitte parfois à en déformer le texte (voir à l'adapter).

On se trompe alors de sens ! Dans le but (louable ?) de vouloir simplifier le chant de l'assemblée et lui permettre de participer facilement, la musique devient première. Or si l'Eglise demande à ce que l'on ne change pas les textes de l'ordinaire (c'est-à-dire que l'on garde ceux du Missel) c'est bien parce qu'ils sont « par essence » rituels, et que sont textes sont pétris par les Ecritures.

Par exemple, à propos du *Gloire à Dieu*, il est dit au n. 53 de la PGMR : « *Le Gloria est une hymne très ancienne et vénérable par laquelle l'Eglise, rassemblée dans l'Esprit Saint, glorifie Dieu le Père ainsi que l'Agneau qu'elle supplie. On ne peut jamais remplacer le texte de cette hymne par un autre.* »

J'ajouterai même, c'est pourquoi, puisqu'il s'agit d'une hymne, qu'il faut privilégier une mise en musique de forme non strophique, sans refrain.

En effet, prenons le texte tel qu'il se présente dans le Missel :

Gloire à Dieu, au plus haut des cieux,
Et paix sur la terre aux hommes qu'il aime.
Nous te louons, nous te bénissons, nous t'adorons.
Nous te glorifions, nous te rendons grâce,
pour ton immense gloire,
Seigneur Dieu, Roi du ciel, Dieu le Père tout-puissant.

Seigneur, Fils unique, Jésus Christ,
Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, le Fils du Père.
Toi qui enlèves le péché du monde,
prends pitié de nous ;
Toi qui enlèves le péché du monde,
reçois notre prière ;
Toi qui es assis à la droite du Père,
prends pitié de nous.

Car toi seul es saint, Toi seul es Seigneur,
Toi seul es le Très-Haut : Jésus Christ,
avec le Saint-Esprit
Dans la gloire de Dieu le Père. Amen.

On remarque tout de suite que cette hymne se découpe en 3 parties : la première s'adressant au Père, la deuxième au Fils, la troisième étant une doxologie (incluant donc l'unité du Père et du Fils dans l'Esprit). Chaque terme de cette hymne a une référence biblique.¹

¹ Cf. article de Olivier Bourion, « les références bibliques dans le 'Gloire à Dieu', *Célébrer* n°399, pp. 46-47, septembre-octobre 2013, Paris, Le Cerf

C'est pourquoi, il est souhaitable que la musique traduise ce « découpage » de l'hymne pour être en connexion étroite avec celui (et donc avec l'action rituelle).

Exemple du Gloire à Dieu de la « Messe de la Résurrection » de Thomas Ospital.

La PGMR que cette hymne peut-être soit chantée par tous, soit alternée entre « le peuple et la chorale » et que si on ne le chante pas « il doit être récité par tous, ensemble ou par deux chœurs qui alternent ».

Autre exemple, l'acclamation du *Sanctus* :

Il est repris unanimement par tout le peuple avec le prêtre, « toute l'assemblée, s'unissant aux puissances d'en haut » (PGMR n. 79 b).

Le *Sanctus* unit ainsi le chant des anges et celui des hommes :

Saint ! Saint ! Saint, le Seigneur, Dieu de l'univers !

Le ciel et la terre sont remplis de ta gloire.

Des séraphins se tenaient au-dessus de lui. Ils avaient chacun six ailes : deux pour se couvrir le visage, deux pour se couvrir les pieds, et deux pour voler. Ils se criaient l'un à l'autre : « Saint ! Saint ! Saint, le Seigneur de l'univers ! Toute la terre est remplie de sa gloire. » Is 6, 2-3

Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.

Hosanna au plus haut des cieux.

Les foules qui marchaient devant Jésus et celles qui suivaient criaient : « Hosanna au fils de David ! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! Hosanna au plus haut des cieux ! » Mt 21, 9

C'est pourquoi, on veillera à toujours en respecter le texte prévu par le Missel, qui reprend mot à mot les deux citations bibliques ci-dessus. On veillera également dans la mise en œuvre à ce que l'intonation de l'orgue ne soit pas trop longue (un accord peut suffire) pour ne pas rompre le rythme de la Prière eucharistique, et à favoriser le chant de tous dès le début, sans reprise.

Pour certaines parties de l'ordinaire, on peut avoir le choix dans la forme. C'est le cas de la préparation pénitentielle :

L'acte pénitentiel et le *Kyrie eleison* font parties des rites d'ouvertures, immédiatement après la salutation au peuple rassemblé qui nous signifie la présence du Christ. Le prêtre invite alors à l'acte pénitentiel qui « *après un bref instant de silence, est réalisé par toute la communauté en utilisant une formule de confession générale* » (PGMR, n. 51)

Le Missel propose ainsi 4 formules de préparation pénitentielle :

1. Récitation par tous du « *Je confesse à Dieu tout-puissant...* »
2. Le dialogue : « *Seigneur, accorde-nous ton pardon...* »
3. Les invocations litaniques « *Seigneur Jésus, envoyé par le Père...* » avec différents textes possibles.
4. L'Aspersion.

Le prêtre dit ensuite une prière pour le pardon : « *Que Dieu tout-puissant nous fasse miséricorde ; qu'il nous pardonne nos péchés et nous conduise à la vie éternelle.* » à laquelle tous répondent : « *Amen.* »

Enfin, sauf après les formules 3 et 4, on chante le *Kyrie eleison* (ou bien Seigneur, prends pitié) qui s'adresse toujours et exclusivement au Christ.

« *Puisque c'est un chant par lequel les fidèles acclament le Seigneur et implorent sa miséricorde, il est habituellement exécuté par tous, le peuple, la chorale ou un chantre y tenant leur partie.* » (PGMR n. 52)

Dans vos chants, puisque le chant du *Kyrie* s'enchaîne immédiatement avec celui du *Gloria* (sauf en Carême !), il faudra veiller à ce que l'enchaînement des tonalités se fasse naturellement ! (ce qui est le cas dans la Messe de la Résurrection).

En conclusion, vous me permettrez de citer le document *Universa Laus II*: « *En liturgie, aucun chant ni aucune musique ne sont sacrés en soi. Dans le culte chrétien, ce n'est pas la musique qui est sacrée mais la vive voix des baptisés chantant dans et avec le Christ.* »

C'est bien en cela que la musique liturgique exerce une fonction ministérielle et que dans nos choix nous devons toujours avoir à l'esprit que « *la musique sera d'autant plus sainte qu'elle sera en connexion étroite avec l'action liturgique* »